

**XV. Xavier EIMAR de JABRUN dit «le chevalier de JABRUN» (1794- 1880)
délégué de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale.**

François-Xavier (Justin) EIMAR de JABRUN naquit à Marvejols le 12 Prairial An II (31 mai 1794). Il est le dixième des treize enfants de Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR et de Madeleine d'ALBIS de GISSAC. Il fut baptisé le 22 février 1795 par l'abbé ROCHER, pro-curé à *La Valette*, paroisse de Chirac. Son parrain et sa marraine furent Étienne HUGONNET et Marie PRIEUR, illettrés. L'acte de baptême est dressé sur papier libre, ce qui laisse à penser que le prêtre n'avait pas prêté serment à la *Constitution civile du Clergé*.

En 1814, il suivit une instruction militaire à Paris, au terme de la quelle il fut nommé capitaine. Ensuite, il passa aux Antilles rejoindre ses frères vers 1821.

Nommé capitaine en second au régiment de la Guadeloupe, il devint par la suite membre du Conseil privé de la Guadeloupe, puis délégué à l'Assemblée nationale pour la Guadeloupe en 1848. Il y défendit la Loi d'abolition de l'esclavage aux côtés de BROGLIE et de MONTALEMBERT. Victor SCHOLECHER, président de la Commission pour l'abolition de l'esclavage depuis 1847, le salua comme l'un des planteurs les plus avisés des Antilles. Par décret du 18 octobre 1846, il fut décoré de la rosette de la Légion d'honneur.

Xavier EIMAR de JABRUN se maria deux fois:

□ A Trois-Rivière, le 16 juillet 1821 à Marie-Françoise de BOUBERS de JONQUIÈRES, née au Lamentin le 25 mars 1783 et décédée au Lamentin le 10 octobre 1830, fille de Charles-Jean baron de BOUBERS et de Suzanne Le MERCIER de BEAUSOLEIL de BEAUVOISIN, deux fois veuve 1) de Jean-Baptiste de BOUBERS-PONTHIEU (+1819), 2) de Nicolas de BOUBERS d'ARSONVAL, son cousin germain.

□ Veuf à son tour, Xavier se remaria à La Baie Mahault le 21 février 1832 à Claire-Élisabeth GARDIN, née à Pointe Noire, vers 1792, fille de Jean-Baptiste GARDIN, propriétaire au Lamentin et de Claire LEMOINE-NAUDET, veuve de Charles, Élie, Jean Le BRUMENT, gentilhomme breton, propriétaire, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, habitante de La Baie-Mahault.

De ces deux unions, Xavier n'eut pas de descendance. Seul, il hérita l'habitation de sa seconde femme à La Baie-Mahault sur 145 hectares, comptant 154 esclaves qu'il affranchit en 1848.

Premier des trois conseillers privé du gouverneur de l'île Guadeloupe (1841-45), il fut élu adjoint au maire de Trois-Rivières durant cette période, puis en devint maire jusqu'en 1848.

«*M. de JABRUN est l'un des planteurs les plus éclairés et les plus doux et l'on peut considérer sa nomination comme un signe de progrès des idées nouvelles*», écrivait Victor SCHOLECHER en 1848.

Les séjours de Xavier en métropole devinrent de plus en plus fréquents à partir de 1832. Il hérita en effet de son père la terre et propriété du *Lignon* à Marvejols. Avec sa femme, Claire-Élisabeth, il entreprit en 1837 la construction de la grande aile avec son toit en carène dit «à la *Philibert-Delorme*», cette aile en effet ne figure pas au cadastre napoléonien de 1820. L'aménagement de la salle à manger dans cette aile avec un ameublement de style néo-Renaissance relève de leurs choix. Il en reste aujourd'hui une imposante cheminée en bois, encore conservée en Lozère. Xavier, en bon planteur et producteur de sucres, voulut se lancer dans la fabrication de sucres au *Lignon*. La betterave ayant été sa première idée, il dut vite y renoncer devant la nature des sols, trop pauvres en Lozère pour cette rave. C'est donc un verger de poiriers qui pourvut à la sucrerie du *Lignon* qu'il mit en fonctionnement, grâce à une variété de poires dures et juteuses. Longtemps, on put voir ces vieux poiriers donner des fruits in-mangeables au couteau...

Quant au négoce des sucres produits sur l'habitation de La Baie Mahault, Xavier s'en remit à un gérant local et à son neveu Aubin d'EIMAR de JABRUN (1801 -1876), négociant établi à Paris pour leur commercialisation. Un long procès entre l'oncle et le neveu rendit le

second propriétaire –par vente forcée du *Lignon* en 1855- avec tous les biens meubles et immeubles y attachés. Aubin, étant demeuré célibataire, le transmis à son tour, à son neveu Raoul d'EIMAR de JABRUN (1831-1891) (cf. ci-après).

Le suites de l'abolition de l'esclavage fixèrent à nouveau Xavier sur son habitation, dont il suivit directement la production, aidé de ses anciens esclaves devenus libres. Il se passionna pour leur instruction et leur éducation. Camille étant décédé en 1858, Albon en 1850 et Augustin en 1856, Dominique (qui suivit en 1871), ses sœurs également, plus aucune parenté de sa génération ne lui survécut. Il acheva sa vie en donnant un salaire à ses anciens esclaves et vécut proche d'eux. Les revenus de l'habitation, quoiqu' importante, fondirent devant les coûts des intermédiaires commerciaux. L'amputation due au procès qui l'opposa à son neveu Aubin, coupa Xavier de la Métropole.

Loin des siens, il vécut modestement et acheva sa vie le 30 octobre 1880 à La Baie Mahault, assisté de ses anciens esclaves.



Xavier EIMAR de JABRUN, dit "Le chevalier de JABRUN"
(1794-1880)

Délégué de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale.
Huile sur toile vers 1830 signée Grégoire ...

Voici les pièces et correspondances relatives à Xavier EIMAR de JABRUN, retrouvées à ce jour:

1806-1844 : 44 lettres de Xavier EIMAR de JABRUN à son père, puis sa mère. Elle retrace son caractère, ses projets, ses échecs et son approche progressive de la nécessité d'abolir l'esclavage dans les colonies. Ces lettres donnent un éclairage intéressant sur les relations familiales et sur l'échec des projets lozériens de Xavier. Elles sont à confronter avec les lettres que Xavier adresse à son neveu Aubin qui deviendra propriétaire du

Lignon, à la suite du procès que ce dernier gagne contre son oncle en 1855-56.

1811-12 : 9 bulletins scolaires signés de M. LIAUTARD, directeur de la Maison d'éducation du 28, rue Notre-Dame des Champs à Paris, relatifs à la scolarité de Xavier et de son frère Dominique.

«Nous sommes toujours content de Xavier; mais nous ne savons pas trop à quoi il se décidera. LIAUTARD, 14 juin 1811».

«Il faut que Xavier s'applique de plus en plus au travail. On trouve son frère Dominique léger et inappliqué. LIAUTARD, le 28 octobre 1811».

A noter que les deux garçons, Xavier et Dominique, ont respectivement 17 et 15 ans. En Outre, en septembre précédent, ils avaient perdu leur père, Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR...

1815 : Copie, de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, certifiée conforme à l'original daté de Paris le 22 avril 1815 par le Sieur Inspecteur aux ...

«Nous, Louis, Frédéric de ROQUEFEUIL, colonel chargé de pouvoirs par Mgr. Le duc de DAMAS-CRUX, lieutenant général, commissaire du Roi au département de la Guerre du gouvernement, contrat du Midy, etc.

Certifions que M. Xavier EIMAR de JABRUN, aide de camp de M. de CHAMBRUN, a été chargé de la correspondance de la Lozère avec l'Aveiron, et de plusieurs autres missions très importantes, dont il s'est acquitté avec le zèle le plus éclairé et l'activité la plus distinguée. Nous lui rendons la justice qui est due à un officier qui a été très utile dans les mouvemens qui ont eu lieu pour Louis XVIII le 30 juin 1815, signé le marquis de ROQUEFEUIL».

1816 : De La Basse Terre le 30 septembre 1816. Lettre de Xavier EIMAR de JABRUN à son frère aîné, Augustin d'EIMAR de JABRUN. Par cette lettre, Xavier, qui vient d'arriver en Guadeloupe, sollicite son frère aîné pour tenter de récupérer ces brevets de nomination de capitaine, en vue de s'y faire nommer capitaine de la milice de la Basse Terre. En outre, la lettre fait état de la gestion par Mme Albon d'EIMAR de l'habitation de sa mère, distincte de celle que gère Camille EIMAR de JABRUN. D'après le contexte de la lettre, on devine parmi les frères et soeurs de Xavier que ceux de la Métropole seraient favorable à la vente de cette habitation. Xavier développe des argument pour son maintien.

1821 : Copie d'un extrait du 17 septembre 1855, relatif au contrat de mariage, passé par devant Me LIGNIÈRES, notaire royal en l'Île de Guadeloupe, le .. juillet 1821, entre Xavier EIMAR de JABRUN, capitaine d'infanterie, et Madame veuve PONTHEU, née *«Marie-Françoise, Elisabeth de BOUBERS, habitante propriétaire au quartier des Trois Rivières».*

1832 : Contrat de mariage, passé le 2 mars 1832 à La Baie Mahault par devant *«Me Louis, René LEMOINE-NAUDET, notaire royal des Isles Guadeloupe et dépendances»*, entre *«François-Xavier Justin EIMAR de JABRUN habitant propriétaire demeurant au quartier des Trois Rivières, membre du Conseil privé du gouvernement et du Conseil général de cette colonie, veuf sans enfants de Madame Marie-Françoise, Élisabeth BOUBERS de JONQUIÈRES»* et de *«Madame Claire, Élisabeth GARDIN, habitante, propriétaire demeurant en ce quartier de La Baie Mahault, veuves sans enfants de Monsieur Charles, Élie, Jean Le BRUMAND, en son vivant habitant, propriétaire, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, demeurant audit quartier de La Baie Mahault».*

L'acte précise les conditions de copropriété de la terre du Lignon à Marvejols et autres dépendances avec ses frères et soeurs, Xavier faisant alors le projet de racheter l'indivision à ses frères et soeurs...

1832 : De la Guadeloupe le 1er mars 1832. Mme Xavier EIMAR de JABRUN, née GARDIN, veuve Le BRUMENT, à «*Madame et chère belle-mère*». Lettre emplie de convenances respectueuses. Suivie de la réponse non datée à «*Ma chère fille (...) Il me tarde d'aller prendre l'air au Lignon, mais tout n'est pas prêt*». Signé GISSAC-d'EIMAR.